

## **CONDITIONS GENERALES D'ACHAT LOGNAV-CM**

### **1. OBJET**

Les présentes définissent les conditions d'achat applicables aux commandes (ci-après les « **Commandes** ») passées par LOGNAV-CM, SARL immatriculée au RCS de Quimper sous le numéro 518 212 758 (ci-après le « **Client** » ou « **LOGNAV-CM** ») auprès du fournisseur identifié ci-dessous (ci-après le « **Fournisseur** ») pour l'achat de tous types de produits (ci-après les « **Produits** »).

Le Fournisseur et le Client sont appelés individuellement une « **Partie** » et ensemble les « **Parties** ».

LOGNAV-CM est spécialisée dans le négoce de matériel civil et militaire ainsi que dans la relance de fabrication de matériel obsolète. LOGNAV-CM est ainsi amenée à passer commande de certains Produits afin de les revendre à ses propres clients, notamment dans le cadre d'appels d'offres. Il est impératif pour LOGNAV-CM que ses fournisseurs respectent leurs engagements contractuels, afin que LOGNAV-CM soit en mesure de répondre à ses propres obligations, au risque d'encourir notamment certaines pénalités.

### **2. DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Le contrat entre les Parties est constitué des documents suivants :

- Les présentes conditions
- Le Bon de commande comprenant :
  - o La désignation des Produits
  - o La référence précise des Produits
  - o Leur prix
  - o Les modalités de livraison et/ou de réception
  - o Le délai de livraison
  - o Les modalités de règlement

En cas de contradiction entre une ou plusieurs disposition(s) des présentes et celles des éventuelles conditions générales de vente du Fournisseur, les dispositions des présentes prévalent.

La Commande constitue l'intégralité de l'accord entre le Fournisseur et le Client et remplace tous les documents écrits ou verbaux antérieurs ayant le même objet. Elle ne peut être modifiée que par voie d'avenant signé par les Parties. Toutes autres conditions qui viendraient compléter ou modifier les documents contractuels ne seront pas opposables aux Parties sans leur accord préalable exprès écrit.

### **3. BON DE COMMANDE**

Le Client n'est engagé que par un Bon de commande écrit, y compris sous forme électronique, adressé par une personne dûment habilitée par le Client. Chaque Commande doit être acceptée par le Fournisseur dans un délai maximum de cinq (5) jours à compter de sa date d'envoi, faute de quoi la Commande peut être annulée par le Client. Toute Commande exécutée par le Fournisseur, en totalité ou en partie, est réputée acceptée.

Dans le cas où le Fournisseur émettrait des réserves, celles-ci devront, pour être recevables, faire l'objet d'une acceptation écrite du Client, ces réserves étant alors portées au Bon de commande modifié.

Toute acceptation de commande par le Fournisseur implique l'acceptation des présentes.

### **4. DUREE DU BON DE COMMANDE**

Un Bon de commande accepté a une durée de validité de neuf (9) mois.

Par conséquent, le Client pourra passer une ou plusieurs commandes récurrentes de Produits selon les mêmes termes et conditions définis dans le Bon de commande, y compris de prix, pendant cette durée.

## **5. CONDITIONS FINANCIERES**

Les prix stipulés dans la Commande sont fermes et non révisables. Ils s'entendent en euros et incluent l'ensemble des frais et taxes (hors TVA) nécessaires à l'exécution de la Commande dans les délais convenus. La TVA s'applique conformément à la réglementation en vigueur.

Les prix sont fermes durant toute la durée de validité du Bon de commande.

Sauf accord spécifique au Bon de commande, les factures sont réglées quarante-cinq jours, fin de mois après la date d'émission de la facture.

En cas de retard de paiement, une pénalité de retard sera due par le Client dès le premier jour de retard. Son taux sera égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au premier jour du retard. Le Client devra aussi une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros.

## **6. MODALITES D'EXECUTION DE LA COMMANDE**

### **6.1 Exécution**

Le Fournisseur est tenu par une obligation de résultat et s'engage à exécuter la Commande conformément aux termes et conditions de celle-ci et selon la réglementation applicable. Il déclare avoir demandé au Client toutes les informations nécessaires et les avoir reçues.

Le Fournisseur fournit, à ses frais, l'ensemble des moyens nécessaires et appropriés à l'exécution de la Commande. Le Fournisseur est garant de son personnel en toutes circonstances. Ce personnel est et demeure sous sa seule autorité hiérarchique. Le Fournisseur garantit que le personnel affecté à l'exécution de la Commande est compétent et possède les qualifications et habilitations nécessaires pour la bonne exécution de la Commande, ceci pendant toute sa durée.

### **6.2 Livraison**

Les délais prévus à la Commande sont impératifs et constituent une condition essentielle de celle-ci. Les Produits seront livrés aux dates, lieu(x) et conditions fixées dans le Bon de commande.

La livraison des Produits donne lieu à la signature par le Client d'un bordereau de livraison, lequel atteste de l'exécution par le Fournisseur de l'obligation de livraison, mais ne vaut pas réception des Produits. Le bon de livraison doit mentionner le numéro de la Commande, la référence du Produit ainsi que la quantité livrée.

En cas de retard supérieur à 10 jours du Fournisseur dans la livraison de la Commande, le Client est en droit d'exiger de plein droit des pénalités, non libératoires, calculées selon la méthode suivante, sauf accord spécifique des Parties par écrit :  $P = V * R / 500$ .

Dans laquelle :

*P = le montant de la pénalité,*

*V = la valeur de la Commande (ou partie de la Commande) sur laquelle est calculée la pénalité,*

*R = le nombre de jours de retard, à partir du onzième jour de retard.*

Le paiement des pénalités, quelles qu'elles soient, ne dispense pas le Fournisseur d'exécuter l'obligation en cause. Nonobstant l'application de pénalités, le Client est en droit d'exiger la réparation de l'entier préjudice subi du fait du retard ou manquement. Le Client se réserve le droit de compenser les pénalités avec toute somme due au Fournisseur au titre d'une Commande.

### **6.3 Réception**

Les Produits sont considérés comme réceptionnés lorsque, après leur livraison au Client, elles ont été réceptionnées par le Client sans réserve et sont conformes aux termes de la Commande.

Le Client dispose d'un délai de 3 jours à compter de la date de signature du bordereau de livraison des Produits pour notifier au Fournisseur leur réception, avec ou sans réserve, leur ajournement ou leur rejet.

## **7. TRANSFERT DES RISQUES**

Le transfert des risques se fait lorsque le Client prend physiquement possession des Produits, après leur réception sans réserve.

## **8. CONFORMITE**

Le Fournisseur s'engage à remettre au Client certains documents spécifiques attestant de la conformité de certains Produits. De façon générale, les Produits devront répondre aux normes et à la réglementation en vigueur sur le territoire de la commande applicable aux produits concernés (directives RoHS, REACH etc.).

Particularités liées à certains Produits :

### **➤ Flexibles**

Pour chaque flexible livré, le Fournisseur s'engage à remettre au Client un certificat d'épreuve. A la livraison, le Fournisseur s'engage à délivrer au Client le numéro de série, les pressions d'épreuves (PMS et PEH), le fluide véhiculé et le diamètre nominal (DN) du flexible.

### **➤ Colle et produits chimiques**

A la livraison de ces produits, le Fournisseur transmettra au Client la date de fabrication et de péremption ainsi que la dernière version de la fiche de données sécurité desdits produits.

Le Client se réserve le droit de refuser la livraison de colle et produits chimiques dont la durée de vie restante est inférieure à 70% de la durée de vie totale des produits.

### **➤ Batteries**

Chaque livraison doit être accompagnée de la dernière version de la fiche de données sécurité du produit.

### **➤ Matériel de levage**

A la livraison du matériel, le Fournisseur s'engage à transmettre au Client le COC FABRICANT avec numéro de série ainsi que le certificat d'épreuve avec numéro de série.

## **9. GARANTIES**

Le Fournisseur garantit notamment que les Produits sont :

- Conformes à la Commande, aux règles de l'art, aux lois et règlements en vigueur ;
- Exempts de tout vice apparent ou caché et de défauts de fonctionnement ;
- Aptes à remplir les fonctions et l'usage auxquels ils sont destinés ;
- Libres de toutes sûretés, privilèges et droits des tiers, fiducies, droits de rétention, hypothèques, nantissements, gages ou autres garanties,
- Libres de tout droit de propriété intellectuelle de tiers (y compris en matière de logiciel).

Le Fournisseur garantit les Produits pendant une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de leur réception contre tout défaut de conception, de matière ou de fabrication et s'engage à y remédier à ses frais, dans les délais impartis par le Client, en réparant ou en échangeant les Produits défectueux, au choix du Client.

L'ensemble des frais nécessaires à la réparation ou à l'échange des Produits sont à la charge du Fournisseur, incluant notamment pièces, main d'œuvre, déplacement, transport, assurances, taxes, contrôles...

Au cas où le Fournisseur n'exécuterait pas son obligation de garantie, le Client se réserve le droit d'exécuter ou de faire exécuter par un tiers les travaux nécessaires, aux frais du Fournisseur, après mise en demeure restée sans effet plus de huit (8) jours.

Tout Produit réparé ou échangé au titre de la garantie fait l'objet d'une nouvelle période de garantie de même durée à compter de la date de réception par le Client de la réparation ou de l'échange.

## **10. RESPONSABILITE**

Le Fournisseur est responsable des dommages ou préjudices de toute nature survenant au cours de l'exécution de la Commande et liés à celle-ci. Le Fournisseur est également responsable de tout préjudice consécutif matériel ou immatériel résultant d'un retard, d'un défaut ou d'un dysfonctionnement des Produits. En conséquence, le Fournisseur indemnifiera, défendra et dégagera le Client de toute responsabilité en cas de réclamation, perte, dommage, frais et coûts de toute nature en découlant.

## **11. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le Fournisseur garantit qu'il est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle qu'il met en œuvre dans le cadre de l'exécution de la Commande. De ce fait, il garantit le Client contre toute réclamation ou action de tiers en contrefaçon, en concurrence déloyale ou agissement parasitaire mettant en cause l'exécution de la Commande. Sur demande du Client, le Fournisseur s'engage à intervenir dans toute action qui serait engagée par un tiers à l'encontre du Client et à prendre à sa charge toutes les conséquences, notamment pécuniaires, qui pourraient en résulter.

## **12. ASSURANCE**

Le Fournisseur déclare avoir souscrit les polices d'assurance couvrant les risques encourus du fait de l'exécution de la Commande et s'engage à les maintenir en vigueur pendant toute sa durée d'exécution. Le Fournisseur communiquera une attestation de son assureur à première demande du Client.

## **13. SOUS-TRAITANCE**

Il est interdit au Fournisseur de céder, sous-traiter ou transférer tout ou partie des droits et/ou obligations résultant de la Commande sans l'autorisation écrite préalable du Client. Le Fournisseur reste solidairement garant envers le Client de la bonne exécution de la Commande.

## **14. FORCE MAJEURE**

Sont considérés comme cas de force majeure les événements définis à l'article 1218 du Code civil et les cas habituellement reconnus comme tels par la jurisprudence française.

Si une Partie est empêchée d'exécuter ses obligations en raison d'un événement de force majeure, elle en informe l'autre Partie par notification écrite dans les meilleurs délais à compter de la date de survenance de l'évènement en indiquant les incidences sur la Commande en cours ainsi que les dispositions prises pour en limiter les effets.

Les obligations incombant à chacune des parties reprendront leur cours dès que l'évènement constitutif de cas de force majeure aura cessé. Si le cas de force majeure dure plus de trois (3) mois ou s'il rend la commande définitivement impossible, elle sera résiliée sur demande de la Partie la plus diligente, par lettre recommandée avec AR, sans indemnité quelconque.

## **15. RESILIATION D'UNE COMMANDE**

Dans le cas où le Fournisseur ne respecterait pas l'une de ses obligations contractuelles, et ce, après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant un délai d'un (1) mois, le Client peut résilier de plein droit et sans autres formalités tout ou partie de la Commande.

Nonobstant les pénalités de retard prévues aux présentes, le Client pourra décider de résilier une commande en cas de retard supérieur aux délais stipulés au Bon de commande de plus de quinze (15) jours.

## **16. CONFIDENTIALITE**

Les informations et les documents communiqués entre les Parties pour l'exécution des Commandes sont confidentiels et ne pourront, ni être communiqués à des tiers, ni exploités par une Partie tant pour son compte personnel que pour le bénéficiaire d'un tiers, en dehors du cadre des présentes.

Chaque Partie se porte-fort du respect du présent engagement de confidentialité par ses préposés. Cette obligation s'applique pendant la durée d'exécution de la Commande et pendant une durée de 2 ans après son terme ou sa résiliation.

### **17. ANTI-CORRUPTION**

Le Fournisseur déclare connaître et s'engage à respecter les lois, réglementations et usages applicables concernant les dispositions anti-corruption, incluant notamment la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Loi Sapin II, ainsi que toutes lois, réglementations et politiques anti-corruption applicables en France.

Tout manquement au présent article est considéré comme un manquement grave dont la survenance permet à LOGNAV-CM de résilier sans préavis, de plein droit et sans autres formalités la Commande, sans préjudice d'éventuelles poursuites que LOGNAV-CM pourrait engager à ce titre.

### **18. DONNEES PERSONNELLES**

LOGNAV-CM recueille les informations nominatives suivantes relatives à ses clients et fournisseurs : adresse électronique, nom et prénom du contact, profession, raison sociale, téléphone, fax, numéro SIREN, éléments nécessaires à la facturation et au règlement. En tant que responsable du traitement, il met en œuvre un traitement de données à caractère personnel afin d'effectuer des opérations administratives liées à la gestion du compte client (livraisons, facturations, règlements et plus généralement toutes opérations raisonnables requises pour la bonne administration de la relation client), entretenir une documentation sur les clients, établir des statistiques financières et de chiffre d'affaires. Les données collectées sont celles nécessaires et indispensables à ce traitement et sont destinées aux services concernés du Client ainsi qu'à ses éventuels prestataires et sous-traitants. Ce traitement est nécessaire à l'exécution des commandes passées avec le Client.

Le Fournisseur s'engage à respecter cette réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de vos données, d'un droit d'opposition, qui s'exercent par courrier électronique, accompagné d'une copie d'un titre d'identité. Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL), 3 rue de Fontenoy, 75007 Paris.

### **19. DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES**

Les présentes conditions particulières d'achat et les Commandes qui en découlent sont soumises à la loi française.

Tout différend relatif aux présentes conditions particulière d'achat et aux Commandes qui en découlent, y compris leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation, sera soumis à la compétence du Tribunal de commerce de Brest, nonobstant pluralités de défendeurs et appel en garantie y compris pour les procédures d'urgence et les procédures conservatoires en référé ou sur requête.

### **Signature du Fournisseur**

Raison sociale :

Siège social :

Par le représentant légal :